



Fiche de poste

COORDINATEUR.TRICE PETITE ENFANCE

CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

Poste à pourvoir à partir de : février 2025	Catégorie : A
Ouverture du poste aux contractuels : Non	Type d'emploi : Emploi permanent
Filière : Administrative	Corps : attachés des administrations parisiennes*, cadre (supérieur) de santé, conseiller.ère socio-éducative, puéricultrice*, éducateur.trice de jeunes enfants* <i>*précisé dans les attendus</i>
Domaine d'activité : scolaire, périscolaire, petite enfance, enseignement	Famille professionnelle : accueil petite enfance
Métier : coordinateur.trice petite enfance	
Management d'équipe : oui	Poste télétravaillable : oui
Localisation : Paris 20ème	

CONTENU DE L'OFFRE

La Direction des Familles et de la Petite Enfance (**DFPE**) met en œuvre la politique municipale d'accueil des jeunes enfants, les actions de soutien à la parentalité et aux familles, et de l'agrément et du contrôle de l'offre d'accueil collective et individuelle à Paris. Comptant plus de 8000 agents, elle est la deuxième plus grande direction de la Ville de Paris.

Sur le territoire Parisien, les 10 Circonscriptions des Affaires Scolaires et Petite enfance (**CASPE**), constitue l'échelon intermédiaire de proximité entre les services centraux de la Direction des Affaires Scolaires, de la Direction des Familles et de la Petite Enfance et les établissements scolaires et de la petite enfance. Au sein des CASPE, les Pôles Petite Enfance (**PPE**), pilotent et accompagnent au quotidien les 400 établissements d'accueil de la petite enfance municipaux en régie.

Le PPE est piloté par un.e chef.fe de pôle. Il est composé d'un à 4 postes de coordinateur.rice.s qui encadrent l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux. Un poste de référent.e ATEPE et d'assistant.e administratif.ve, lui est également rattaché, ainsi qu'un ou plusieurs poste d'infirmier.ère.s ou puéricultrices mutualisé.e.s. Le PPE travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des pôles de la CASPE (pôles ressources humaines, logistique et équipement, affaires scolaires ; chargé.e de mission Familles Parentalité), avec le/la référent.e santé accueil inclusif et avec les services centraux (service de prévention des risques professionnels, diététicienne, SRH, etc.).

Au sein des services centraux, le service des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance (**SEMAPE**) assure le pilotage fonctionnel des PPE, ainsi également que la relation aux partenaires

occupant les locaux de la ville en gestion externalisée (environ 60 établissements). Il assure une animation régulière de réseaux professionnels, notamment celui des pôles petite enfance.

Vos missions

Le.la coordinateur.rice exerce ses missions en s'appuyant sur son expertise des modes d'accueil de la petite enfance et du management dans les établissements municipaux en régie.

En relation et en cohérence avec les objectifs définis par la DFPE, et en lien étroit avec le / la chef de pôle petite enfance et le / la chef.fe de CASPE, le.la coordinateur.rice concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique globale de la petite enfance au service des familles sur un secteur géographique donné.

Le.la coordinateur.rice pilote et évalue les actions des responsables d'établissement en régie en charge de l'accueil des jeunes enfants afin de promouvoir la bientraitance, la qualité et la sécurité de l'accueil pour les tout-petits, les familles et les professionnel.le.s.

➔ Fonction de management

- Il.elle assure l'encadrement hiérarchique et le management individuel des responsables des établissements petite enfance municipaux ; il.elle les accompagne lors de leur prise de fonction. En lien avec le / la chef.fe de pôle, il.elle contribue également à l'animation du réseau des responsables du territoire.
- Il.elle garantit, en appui à la (au) responsable si nécessaire, la continuité de direction des établissements et valide notamment les plannings de congés des responsables des structures de son territoire et des agents des établissements.
- Il.elle est l'encadrement de niveau N+2 des agents affectés dans les établissements et placés sous l'autorité directe de la (du) responsable d'établissement. Il.elle assure auprès des personnels un relais d'informations du PRH et/ou du SRH concernant les règles statutaires à appliquer.
- Il.elle apporte son expertise et contribue, par sa connaissance des pratiques professionnelles et des établissements, à la gestion des situations sensibles. Notamment, il.elle peut être amené.e à apporter un soutien opérationnel aux responsables lorsque la situation le justifie (ex : situation de difficulté avec une famille).

➔ Fonction de garant(e) de la qualité des pratiques professionnelles et de leur évolution au sein des établissements d'accueil

- Il.elle accompagne l'élaboration des projets d'établissement proposés par les équipes, les valide et en assure le suivi ; il.elle garantit leur qualité, s'assure des choix pédagogiques, de leur mise en œuvre, de leur évolution, de leur réactualisation régulière
- Il.elle assure une fonction de veille sur les pratiques professionnelles en lien avec le.la responsable
- Il.elle conseille et valide les journées pédagogiques et y participe en présence des équipes en tant que personne ressource, avec l'appui des services centraux et de l'école des métiers.
- Il.elle assure la circulation et la valorisation des bonnes pratiques. Il.elle identifie les besoins professionnels et contribue au développement des compétences en lien avec le.la chef.fe de pôle

➔ Fonction d'évaluation, d'analyse et d'accompagnement des établissements d'accueil

- Il.elle contribue à l'élaboration de plan d'actions en faveur de la qualité de l'accueil, de la mise en œuvre de la charte pour l'accueil des jeunes enfants et réalise, par sa présence régulière dans les établissements (a minima une fois tous les deux mois) une analyse de fonctionnement et un suivi des actions engagées.
- Il.elle assure le suivi des indicateurs d'activité des établissements (taux d'admission et taux de fréquentation) et propose des plans d'action en vue de les optimiser.

- Il.elle) procède tous les deux ans à l'analyse du fonctionnement des établissements municipaux en régie de son secteur. Il.elle alerte en cas de besoin, assure le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et actionne les ressources nécessaires à la résolution des situations difficiles : avec le.la responsable d'établissement, il.elle met en œuvre des mesures immédiates et informe en temps réel le.la chef.fe de pôle et les services centraux

➔ **Fonction de garant (e) de la politique petite enfance**

- Il.elle contribue aux projets transversaux portés par la Direction des familles et de la petite enfance et pilote des actions territorialisées et partenariales avec la circonscription des affaires scolaires et petite enfance et les acteurs locaux de la petite enfance de son secteur.
- Il.elle partage, dans le cadre de l'action globale du pôle famille / petite enfance, avec l'ensemble des établissements municipaux de son secteur, y compris en gestion déléguée, les projets en faveur de la qualité de l'accueil et contribue à la valorisation et au partage des initiatives de chaque établissement.
- Il.elle participe à l'articulation des relations fonctionnelles entre les établissements et les différents intervenants (Direction, Mairie d'arrondissement et CASPE).

Les attendus :

Formations/diplômes : expérience antérieure en EAPE et coordination EAPE / formation initiale dans le domaine de la santé de l'enfant valorisée.

En cas de diplôme d'éducateur.trice de jeune enfant ou de puéricultrice, nécessité d'une expérience antérieure de coordination d'établissements d'au moins 3 ans

En cas de corps d'attaché nécessité d'un diplôme d'État dans le champ de l'enfance / petite enfance, et expérience de coordination d'établissements d'au moins 3 ans

Qualités requises :

N°1 Qualités managériales affirmées

N°2 Capacité d'animation et de travail transversal

N°3 Capacité à travailler en autonomie et à rendre compte

Connaissances professionnelles

N°1 Expertise dans le domaine de la petite enfance et santé de l'enfant

N°2 : Expertise de la réglementation en vigueur dans ce domaine et de l'environnement institutionnel

N°3 Connaissance des outils et méthodes de conduite de projets

Savoir-faire

N°1 Capacité à impulser, animer, suivre des projets et à formuler des propositions d'arbitrage

N°2 Conduite de projets

N°3 Rédaction de documents de synthèse et de plan d'actions

SPECIFITES DU POSTE

Les plus du poste :

En rejoignant la Ville de Paris, vous avez la possibilité d'accéder à un certain nombre d'avantages tels que :

- Participation aux mutuelles santé et prévoyance ;
- Remboursement partiel des transports domicile-travail ;
- Accès aux offres proposées par l'AGOSPAP (loisirs et vacances) ;
- Accès gratuit aux équipements sportifs municipaux.

Les particularités du poste :

Intégrer la Ville de Paris, c'est rejoindre une collectivité pleinement engagée sur les conditions de travail de ses agents et leurs possibilités d'évolution :

- Si vous êtes en situation de handicap, la Ville de Paris et le CASVP compensent le handicap de leurs agents par des aménagements raisonnables et vous accompagnent durant toutes les étapes de votre carrière.
- Elle est pleinement engagée sur les questions d'égalité réelle, de lutte contre les discriminations et d'inclusion. Doublement labellisée par l'AFNOR, elle continue d'adapter ses politiques RH pour répondre aux enjeux d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de diversité.
- Elle est également sensible à la qualité de vie au travail de ses agents et la DFPE est durablement engagée dans l'amélioration des conditions de travail de son personnel.
- Elle offre des conditions favorables à l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle et une large palette de formations accessibles pour évoluer durant sa carrière.

Le processus de recrutement :

Le processus de recrutement se déroule en 3 étapes :

- Mail
- Premier entretien avec la cheffe de pôle Petite Enfance
- Second entretien avec la cheffe de CASPE

CONTACT : Géraldine ERRAMI
Mail: geraldine.errami@paris.fr